

Compte rendu du 1^{er} Conseil d'école de la maternelle de Longvilliers – 5 novembre 2018

Membres présents : Monsieur Allès, Maire de LONGVILLIERS et président du SIE
Monsieur Lambert, maire de ROCHEFORT EN YVELINES et vice-président du SIE
Madame Barrès et Madame Masson, représentantes de parents d'élèves élues
Monsieur Caillard, représentant de parents d'élèves suppléant
Mesdames les enseignantes : Mme Da Gloria et Mme Mabit

Membres absents excusés :
Monsieur Rennesson, IEN de Chevreuse
Madame Perrin, représentante de parents d'élèves suppléante
Madame Midonet, DDEN

Séance ouverte à 18 h 30

Introduction :

I – Présentation du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre et est composé :

- Des membres de droit avec voix délibérative : Les enseignantes, le président du SIE, des représentants de parents d'élèves et le DDEN.
- Des membres observateurs : les parents suppléants

Les représentants de parents d'élèves ont été élus lors des élections du vendredi 12 octobre 2018. Une seule liste s'est présentée.

Taux de participation : 64,71%

Résultats : 68 électeurs, 44 votants dont 4 bulletins nuls ou blancs.

2 sièges ont donc été pourvus avec 40 suffrages exprimés.

Les représentants de parents élus le sont jusqu'à la prochaine élection en octobre 2019 et seront membres de la commission électorale à la rentrée 2019 (préparation des élections et matériel de vote).

Le rôle du conseil d'école :

- Instance de décision : le CE vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique. Le projet d'école étant quinquennal, le dernier est valable jusqu'en 2020. Ce ne sera donc pas à l'ordre du jour cette année.
- Instance de consultation : sur le fonctionnement de l'école, la sécurité des enfants, sur la restauration scolaire et sur le budget.
- Instance d'information : sur l'organisation de l'école, les actions pédagogiques. Les enseignantes peuvent expliquer leurs choix mais n'ont pas à se justifier.

II- Effectifs et organisation interne à l'école

1 – Effectifs et organisation des classes

À la rentrée, nous accueillons dans l'école 36 élèves : 14 petits, 11 moyens et 11 grands.

Les élèves sont répartis en 2 classes : petits/moyens avec 18 élèves et petits/grands avec 18 élèves.

2 - Personnels

Mme Da Gloria et Mabit sont toujours enseignantes dans l'école. Mme Da Gloria est en charge des

PS/MS et Mme Mabit des PS/GS.

Nous accueillons toujours Martine MEUNIER comme ATSEM à temps plein.

Dora ALVES effectue des heures d'ATSEM au sein de l'école de 9h00 à 10h00 tous les matins et de 15h15 à 16h15 les mardis et vendredis ainsi que des heures de restauration scolaire et de ménage.

Christelle CUZON effectue 2 heures d'ATSEM par semaine, les lundis et jeudis de 15h15 à 16h15, des heures de ménage et de restauration scolaire.

3- Organisation

- Les horaires de l'école sont 8h25-11h25 13h20-16h20 les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Il n'y a plus classe le mercredi. L'accueil des élèves se fait 10 min avant le début de la classe soit à 8h15 et 13h10.
- Les APC, activités pédagogiques complémentaires, ont lieu sur la pause méridienne, trois fois par semaine de 11h25 à 11h50 (lundi, mardi, jeudi).
- Les PS étant dans deux classes différentes, les enseignantes travaillent en collaboration afin que tous les petits suivent les mêmes apprentissages.

III- Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur a été modifié pour les nouveaux horaires de l'école suite au retour à la semaine de 4 jours. Aucun autre changement n'a été opéré.

Il est signé par toutes les parties.

IV- Bilan de coopérative

Coopérative scolaire : Le compte OCCE était à 648,01€ à la rentrée. Le SIE nous a donné une subvention de 750€ et les amis des écoles 1702€. Madame DA GLORIA remercie grandement le SIE et les AME pour ces dons.

Des dépenses ont déjà été effectuées pour l'affiliation à l'OCCE, des régies d'avance pour les classes et pour les frais bancaires.

À ce jour, nous avons un total de 2713,02€ auquel devra s'ajouter les ventes de photographies. La prise de vue des photographies aura lieu ce lundi 12 novembre au matin par les studio Lorelle (même prestataires que les années précédentes).

V- Les projets de l'école

- **Rappel du projet d'école** : Ce projet d'école s'articule autour de trois axes et respecte les programmes de l'école maternelle 2015 :
 - Parcours artistique et culturel**: faire entrer dans l'école des talents artistiques et culturels locaux de façon à enrichir la créativité des enfants.
 - Se construire comme une personne singulière au sein d'un groupe**: justifier et élaborer avec les enfants les règles communes et les matérialiser (en classe, dans les lieux communs), tenir compte des autres, dire son ressenti, conduire des débats philosophiques (Est-ce qu'on est "pareil" ou "différents" ? Pourquoi on a peur ?...)
 - Les rythmes scolaires** : accompagner les transitions, poursuivre et étendre la réflexion sur les activités périscolaires. Un avenant au projet d'école concernant les APC (activités pédagogiques complémentaires) a été écrit et voté au dernier conseil d'école de l'an dernier.
- **Thème** de travail retenu pour cette année pour tous les élèves est « le respect de l'environnement ».
- **Projet musique** : un projet musique a été mis en place en partenariat avec le conservatoire de Rambouillet s'appuyant sur les premier et second axe du projet d'école. Un musicien, Bastien, interviendra auprès de tous les élèves pour consolider le projet des enseignantes pour le spectacle de fin d'année sur le thème du respect de l'environnement. Les enseignantes expliquent que Bastien, jeune musicien, a reçu son agrément grâce au projet de notre école maternelle. Bastien, interviendra tous les quinze jours, le vendredi matin de novembre à avril.
- **Sorties** : une sortie a déjà eu lieu : sortie en forêt le vendredi 5 octobre.

D'autres sorties auront probablement lieu en lien avec un projet avec le Parc Naturel Régional (PNR), projet en cours d'écriture.

– **Projet PNR** : Nous sommes donc en pleine rédaction d'un projet classe d'eau avec le PNR. Cela consiste en deux semaines entièrement consacrées au thème de l'eau en corrélation avec le thème annuel du respect de l'environnement et le second axe du projet d'école. Lors de ces deux semaines, des sorties auront lieu, des expériences en classe, des découvertes et une sensibilisation des élèves au non gaspillage et au respect de l'eau. Le projet sera présenté plus en détail lors du second conseil d'école car il doit être écrit et accepté par le PNR en décembre.

VI- Santé et Sécurité à l'école

– **PPMS** : Le premier exercice du PPSM « intrusion malveillante » a eu lieu de mardi 16 octobre à 9h30. Il était piloté par l'Inspection de circonscription. Il s'est très bien passé. Les enfants, qui ont été bien entraînés en amont, ont très bien réagi. L'exercice a duré 10 min.

– **Un exercice de sécurité incendie** a eu lieu le 27 septembre à 10h00. Il s'est très bien passé. Le signal est audible dans toute l'école. Les enfants ont bien réagi, la sortie dans la cour s'est faite dans le calme.

– **La protection de l'enfance** (information procédure) : Si un jour la situation d'un élève venait à nous inquiéter, nous pourrions être conduites à prendre certaines décisions. Dans un premier temps, nous nous entourerions d'experts comme le psychologue scolaire, l'inspecteur de circonscription, des médecins, assistantes sociales, infirmières... Ensuite nous associerions les parents à une analyse de la situation lors d'une réunion d'équipe éducative avec les différents personnels afin de formaliser un accompagnement. Enfin, si besoin est, nous informerions les services de protection de l'enfance du conseil départemental.

Si la situation paraissait urgente, la procédure serait différente. Nous pourrions saisir directement l'autorité judiciaire et faire un signalement auprès du procureur de la république et à la cellule centralisée des informations préoccupantes (CCIP).

– **Suivi de la santé des élèves** :

Accueil de l'enfant porteur de maladie chronique : Si un élève est porteur d'une maladie chronique (asthme, allergies...), les parents doivent s'adresser au centre médico scolaire afin d'obtenir un dossier de PAI (projet d'accueil individualisé) afin que les soins puissent être prodigués par l'équipe enseignante.

Difficultés repérées par l'équipe enseignante : gêne sensorielle, absentéisme dû à une raison médicale, problème d'hygiène, problème de socialisation et de comportement, difficulté d'apprentissages... : l'équipe enseignante peut proposer aux parents des dépistages infirmiers, des évaluations par le psychologue scolaire, un suivi par le RASED.

Dans notre école maternelle, tous les élèves de 4 ans, bénéficient d'un dépistage infirmier en moyenne section par la PMI. Cette année, il aura lieu le 27 novembre. Les parents peuvent être présents s'ils le souhaitent.

– **Traitement de l'absentéisme scolaire** : le code de l'éducation stipule (Article L131-8) que lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur ou à la directrice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Lorsqu'un enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées complètes sans une période d'un mois, un signalement s'impose à l'Inspecteur de circonscription et les enseignantes établissent un lien avec les responsables des élèves afin d'identifier les problèmes rencontrés par l'élève au sein de l'école ou en dehors pouvant être à l'origine de l'absentéisme. Un courrier sera alors adressé aux parents par le directeur académique afin de rappeler les obligations scolaires et la nécessité des parents d'adhérer au dispositif de suivi mis en place dans l'école. Sans évolution favorable, l'école transmet un second signalement à l'Inspecteur de

circonscription qui pourra recevoir la famille. Sans évolution favorable, un troisième signalement peut être fait auprès de l'Inspecteur de circonscription qui peut saisir le procureur de la République.

VII- Partenariat avec le SIE

– **Le budget** : Le SIE a alloué à l'école un budget global de 2000€ et les enseignantes les en remercie.

Il a été dépensé comme suit :

307,75€ en matériel pédagogique chez ODMP Wilalex

1425,97€ en matériel pédagogique chez Savoir plus

222,08€ en cartouches d'encre chez Bureau Vallée

Il reste à ce jour : 44,20€ qui serviront pour acheter des albums de lecture.

– **Inscription en maternelle** : Mme Da Gloria, demande au SIE s'il serait possible de commencer les inscriptions en maternelle plus tôt que les années précédentes. Les années précédentes les inscriptions des élèves auprès du SIE étaient ouvertes seulement après les vacances de printemps mais les effectifs définitifs doivent être donnés fin mai/début juin afin que la direction académique prenne les décisions concernant les ouvertures ou fermetures de classes. L'an dernier à l'heure de la transmission des effectifs, les élèves n'étaient pas encore inscrits. Mme Da Gloria souhaiterait que les inscriptions soient ouvertes en mars. Mr Lambert propose de voir pour faire un formulaire en ligne afin de faciliter l'inscription des élèves auprès du SIE.

VII- Questions des parents :

Les représentants s'adressent au SIE : ils souhaitent vouloir travailler main dans la main avec le SIE, et font part de leur disponibilité pour épauler le SIE.

Ils « regrettent le manque de communication avec le SIE et l'absence de réponse à leurs messages, et espère que la communication cette année sera plus fluide. »

Garderie :

- Les représentants de parents remercient une nouvelle fois le SIE d'avoir pris le relais de l'association « L'hirondelle ».

- Pour aider les parents, les représentants de parents demandent au SIE s'il serait possible d'aligner les horaires de la garderie et de l'étude à 18h30.

Les représentants de parents demandent également s'il serait possible d'envisager une flexibilité de la tarification de la garderie : mettre en place un tarif demi semaine car à ce jour, 2 jours par semaine coûtent plus cher que le forfait mensuel. L'hirondelle proposait un tarif pour la mi-semaine. Madame Masson propose de donner de son temps pour aider les secrétaires du SIE à la tarification.

- Concernant les activités périscolaires proposées par l'Union qui commencent 20 min après la fin de la classe, les représentants de parents font part du fait que certains parents ne souhaitent pas inscrire leurs enfants à la garderie pour 20 min et que par conséquent n'ont pas inscrit leurs enfants aux activités car ils n'ont pas le temps de les faire goûter à leur domicile puis de revenir à l'école. Mme Masson exprime que « cela est dommageable car ce n'est pas en faveur de la création d'emploi (les intervenants) dans nos communes. » Les représentantes de parents demandent s'il serait possible que les intervenants, à condition qu'ils l'acceptent, puissent faire goûter les enfants dans les locaux de l'école dès la sortie des élèves à 16h20. Une réponse négative sur l'utilisation des locaux leur avait été donnée mais le SIE fait part du fait que ce refus ne venait pas de d'eux.

- M. Allès fait part de la difficulté de mettre en place des tarifs adaptés à chacun. M. Lambert propose que le SIE regarde si la tarification exceptionnelle peut être revue.

Cantine :

- Les représentants remercient le SIE pour les changements envisagés, et expriment qu'ils « voudraient cependant être certains de bien en comprendre la teneur. »

- Les représentants de parents réitèrent la demande d'une commission cantine : forum de

discussion entre toutes les parties : SIE, parents, personnel communal, administrés, enseignantes. Afin de prendre moins temps sur le conseil d'école. M. Lambert dit que la création d'une commission cantine peut être discutée, M. Allès n'est pas favorable.

- Concernant le repas hebdomadaire issu de l'agriculture biologique (« bio ») que le prestataire devrait normalement servir : les représentantes de parents demandent s'il est en plus des denrées déjà présentes l'an dernier ou si celles-ci sont-elles regroupées ? M. Allès explique que c'est un repas bio entier seulement, en lieu et place des différents éléments qui étaient auparavant présents.

- Concernant le repas végétarien : Il a été bien accueilli par les parents d'élèves avec qui les représentants se sont entretenus et ils remercient grandement le SIE. Les représentants de parents font une petite demande concernant le changement de la dénomination de certaines denrées qui actuellement évoque à tort les produits carnés (utiliser le mot « galette » à la place de « steak » végétal par exemple).

- Les représentants remercient le SIE, car ils observent que moins de charcuterie est servie en entrée aux enfants, ainsi que moins de frites. Mme Barrès explique que « la part des produits carnés dans les menus était trop importante par rapport aux recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, il convient de continuer à travailler sur ce point. »

- Concernant l'utilisation de l'inox : les représentants ont été informés qu'une mise en place expérimentale de l'inox aurait lieu, les représentants de parents souhaitent savoir ce que cela signifie. M. Allès annonce que des essais ont eu lieu et que les plats étaient trop grands pour les étuves de l'école. M. Allès explique que « Convivio, le prestataire, devrait finalement fournir des plats adaptés aux étuves de la cantine. Cependant, les repas continueront à être livrés dans des barquettes en plastique mais seront réchauffés et servis dans des plats en inox. » M. Lambert explique que à ce jour, le SIE est allé au plus loin de ce qu'ils pouvaient faire en fonction des contraintes (taille des étuves entre autres). Les représentants évoquent à terme la possibilité de réfléchir à des chantiers participatifs pour apporter des modifications aux offices. Le SIE explique leur scepticisme sur l'implication des personnes dans ce type de chantier et explique que des règles strictes sont à respecter sur la construction des bâtiments recevant du public (*ERP, loi sur la construction*)

Convivo devait commencer la veille à fournir ces plats, mais à ce jour cela n'a pas eu lieu. M. Allès s'occupe de les relancer.

M^{me} Barrès souhaiterait savoir si le prestataire utilise des poches en plastique pour la cuisson des aliments dans sa cuisine et demande au SIE d'accepter de relayer sa question auprès du prestataire.

- M^{me} Barrès demande s'il est possible d'organiser une visite dans les cuisines de Convivio, M. Allès répond positivement.

- Les représentants de parents demandent une copie du contrat passé avec le prestataire pour connaître ce qui a été choisi et pour contrôler si le prestataire respecte ses engagements. Mme Barrès explique : « En effet, comme indiqué dans leur courriel du 18 septembre, ils ont observé sur la première période qu'il n'y avait pas eu ce qui était prévu : 2 repas bio seulement sur les 8 premières semaines, le service de 2 fruits crus au minimum par semaine non respecté (généralement, les enfants ont un dessert avec du sucre ajouté 3 fois sur 4: gâteaux, liégeois chocolat, ...)... » Monsieur Allès explique que le prestataire doit s'appuyer sur l'appel d'offre, le repas bio par semaine est contractuel et tous les 15 jours un repas végétarien est proposé. M. Allès explique également qu'en début d'année, il y a eu des erreurs d'affichage sur les menus mais les repas ont bien respecté le contrat et que à compter de cette semaine, les affichages sont justes et les parents peuvent les consulter sur le site.

Les délégués interrogent le SIE sur la considération d'une mise en application de sanctions du prestataire en cas de non-respect du cahier des clauses particulières.

- Mme Barrès demande un rendez-vous avec le SIE afin de pouvoir leur présenter un projet alimentaire pour les communes plus global et inclusif, et continuer à travailler pour une amélioration continue. Ce projet n'avait pu être présenté l'année passée. Aucune décision n'a clairement été prise à ce sujet.

- Les représentants informent que la ville voisine de Saint Arnoult en Yvelines propose depuis septembre 2018 des repas avec 75% des denrées issues de l'agriculture biologique en restauration collective, et saluent une telle réalisation. Cette ville envisage également un passage à l'inox pour l'année prochaine.

La discussion concernant la cantine butant sur des problèmes de divergences entre le SIE et les délégués M^{me} Da Gloria décide de clore le conseil d'école à 20h30.

Date du prochain conseil d'école : Vendredi 8 février 2019

Elise DA GLORIA

Présidente du Conseil d'École et secrétaire de séance